

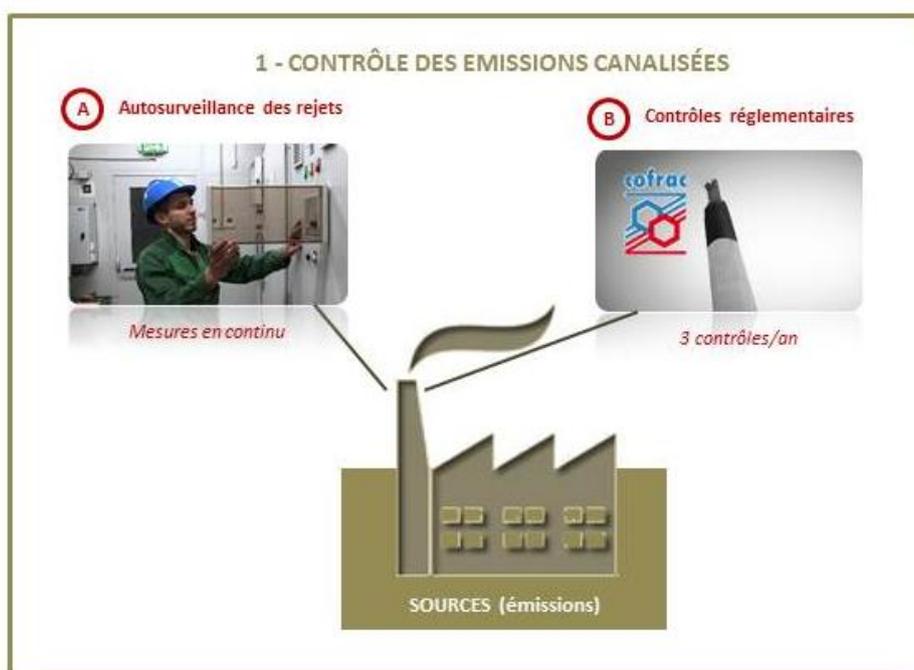
# L'USINE ET L'ENVIRONNEMENT

## Les mesures à l'émission

### Les modalités de surveillance à l'émission

Au niveau des rejets, l'exploitant doit mettre en place un dispositif de mesure (appelé autosurveillance) lui permettant de surveiller en continu les émissions de l'usine.

En outre, des mesures comparatives (dites **contrôles réglementaires**), sont réalisées au moins deux fois par an, selon des procédures normalisées lorsqu'elles existent, par un organisme extérieur accrédité COFRAC et agréé par le ministère chargé de l'inspection des installations classées. **Rennes Métropole a choisi de renforcer ces contrôles réglementaires en réalisant trois mesures comparatives dans l'année au lieu des deux suivis imposés.**



Ces mesures sont réalisées à l'aide d'analyseurs installés sur chacune des lignes d'incinération. Les mesures sont enregistrées puis transmises mensuellement à la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement) et présentées en Comité de Suivi de Site (CSS) une fois par an. Les paramètres surveillés à l'émission de l'usine ainsi que les valeurs limites à respecter pour certains d'entre eux sont les suivants :

## L'USINE ET L'ENVIRONNEMENT

<b>Paramètres</b>	<b>Unités*</b>	<b>Valeurs limites en moyennes journalières*</b>
Température des gaz de combustion	°C	x
O <sub>2</sub> – H <sub>2</sub> O	mg/Nm <sup>3</sup>	x
Poussières totales	mg/Nm <sup>3</sup>	10
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm <sup>3</sup>	50
Carbone Organique Total (COT)	mg/Nm <sup>3</sup>	10
Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm <sup>3</sup>	10
Fluorure d'hydrogène	mg/Nm <sup>3</sup>	1
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> ) exprimés en dioxyde d'azote	mg/Nm <sup>3</sup>	80
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	mg/Nm <sup>3</sup>	50
Ammoniac	mg/Nm <sup>3</sup>	30
Dioxines et furannes	ng/Nm <sup>3</sup>	0,1
Métaux		
Cadmium et Thallium	mg/Nm <sup>3</sup>	0,05
Mercure		0,05
Total des autres métaux lourds		0,5

\* Source : Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de l'UVE de Rennes du 4/07/2013

### *Quelle est la différence entre une surveillance des rejets en continu et en semi-continu ?*

Dans le cadre de l'autosurveillance des rejets gazeux de l'usine, certains composés sont mesurés en continu, comme les poussières totales, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, etc. et d'autres en semi-continu à savoir les dioxines et furanes. Dans le cas d'un suivi en semi-continu, bien que le prélèvement soit réalisé en continu sur une cartouche de mesure sur une durée définie réglementairement à 4 semaines, l'analyse est quant à elle différée pour des raisons techniques (les quantités journalières sont trop faibles pour être mesurées par les analyseurs). Lorsque le prélèvement est terminé, la cartouche est alors envoyée dans un laboratoire accrédité pour ces analyses. Une nouvelle cartouche est immédiatement mise en place pour un nouveau prélèvement. Les mesures en continu concernent tous les autres polluants à surveiller dont les résultats sont restitués selon une fréquence définie dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

## L'USINE ET L'ENVIRONNEMENT

### *Qu'est-ce que des mg/m<sup>3</sup> ?*

La mesure d'une concentration consiste à quantifier la quantité d'un polluant (exprimé en masse de polluant mesuré : en milligramme – mg, nanogramme - ng) par unité de volume d'air (mètre cube). Le résultat est alors exprimé en mg/m<sup>3</sup> ou ng/m<sup>3</sup>. Pour mémoire: 1 mg = 0,001 gramme et 1 ng = 0,000000001 gramme.

### *Qu'est-ce que des mg/Nm<sup>3</sup> ?*

Pour permettre la comparaison des résultats des mesures quelles que soient les conditions dans lesquelles ces mesures ont été réalisées, ceux-ci sont recalculés dans des conditions dites standards de température (0°C) et de pression (1 atmosphère ou 1013 mbar). Dans ce cas, le résultat est alors exprimé en masse par normal mètre cube (en mg/Nm<sup>3</sup> ou ng/Nm<sup>3</sup>).